



**Compte – rendu du Comité Syndical du 15 février 2022
à 18 heures 00**

Salle Jean-Marie Massat de Saint-Jean du Falga

Délégués : Michel AUDINOS, Daniel BESNARD, Denis MIRAGLIAS, Joël CAZAJUS, André PECHIN, Monique DUPRAT, Béatrix GIRAULT, Monique GONZALES, Christian MAZAS, Marc MIRANI, Jean-Louis REMY, Olivier HILAIRE, Henri BENABENT, Monique DUPRE GODFREY, Yves DELRIEU, Yannick JOUSSEAUME, Jean-Emmanuel PEREIRA, Bernard DEFFARGES, Germain FLORES, Anne-Marie BERTRAND et Florence CORTES.

Absents : Alain GARNIER, Yves MARCEROU, Régis GRANGE, René PACHER, Didier BLANCO, Daniel GERAUD et Jérôme CROUZIL.

Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacés par un suppléant : Denis BELARD, Philippe FABRY, Jean-Claude SERRES, Pascal TATIBOUET, André DUPUY, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MARFAING, Jean-Jacques MARFAING, René ROQUES, Martine LE LOSTEC, Cécile POUCHELON, Mathieu VIDOTTO, Michel SABATIER et Alexandre BERMAND.

Absent excusé étant remplacé par un suppléant : Régis ALESINA

Assistant à la séance sans participation au débat ni au vote :

Mesdames Marie BERTHELOT, Directrice du SYMAR-Val d'Ariège, Sabine AMARDEILH, Gestionnaire RH et Guillaume NUTI, chargé de mission « inondations ».

Secrétaire de séance : M. Olivier HILAIRE.

Ordre du jour :

- ✓ **Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**
- ✓ **Bilan de la crue du 10 janvier 2022 sur le bassin versant**
- ✓ **Stratégie de prévention des inondations :**
 - **Programme d'études préalables à un programme d'aménagement et de prévention des inondations**
 - **Point d'étape et calendrier prévisionnel des études en cours**
- ✓ **Informations et questions diverses.**

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Monsieur Michel AUDINOS ouvre la séance en souhaitant à toutes et à tous la bienvenue pour cette réunion du comité syndical du SYMAR - Val d'Ariège. Il remercie les délégués présents de toute leur disponibilité, en nommant ceux qui se sont excusés et qui ne pouvaient pas se trouver ici ce soir. En période sanitaire, le quorum est établi au 1/3 des délégués. Le quorum est donc atteint. Monsieur Michel AUDINOS remercie les vice-présidents pour leur implication au quotidien.

Monsieur Michel AUDINOS annonce l'ordre du jour.

1 – Adoption du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2021

Délibération N°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

Monsieur Michel AUDINOS propose d'adopter le compte-rendu de séance du Comité Syndical du 13 décembre 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Bilan de la crue du 10 janvier 2022 sur le bassin versant

Monsieur Guillaume NUTI : « le bassin versant de l'Ariège a connu lundi 10 janvier dernier une des plus grosses crues depuis près de 60 ans soit la 3^{ème} plus grosse crue à Auterive après celles de 1977 et 1981.

Des cumuls importants ont été relevés : 100 à 160mm en 48h. Cette pluviométrie a été accompagnée d'une forte fonte du manteau neigeux jusqu'à 2300m, qui a apporté un afflux supplémentaire dans les rivières. Cette crue de l'Ariège est estimée environ vicennale à Foix et cinquantiennale à Auterive. »

Monsieur Henri BENABENT : « cette année, l'Ariège était en crue, mais l'Hers aussi était en crue. Ce qui fait que ces deux grosses rivières sont venues se rejoindre à Cintegabelle. La partie Auterive et la partie toulousaine ont donc subi une crue plus exceptionnelle qu'à l'amont ».

Monsieur Michel AUDINOS : « nous sommes en train de préparer une lettre d'information, dans laquelle on évoquera l'ensemble du bassin versant. **Peut-être que l'on pourrait préciser que ce n'est pas forcément le bassin versant mais aussi dans le secteur auterivain. »**

Monsieur André PECHIN : « Il existe un site qui s'appelle Vigicrue. On voit en détail l'évolution de la hauteur d'eau et on a les références des crues antérieures également.

Monsieur Guillaume NUTI : Pour la gestion de crise, c'est un outil important pour nous, mais aussi pour les communes riveraines qui peuvent suivre en temps réel pour savoir si cela continue de monter ou si cela se stabilise. On va communiquer sur cet outil la prochaine fois.

Monsieur Henri BENABENT : C'est une chance de se produire tous les 20 ans ou 50 ans ?

Monsieur Guillaume NUTI : C'est une chance sur 20 de se produire tous les ans. Là, on l'a eu. Il y a 2 ans, on l'a eu aussi à Foix. On peut l'avoir deux fois de suite mais aussi, on peut avoir rien du tout pendant 40 ans comme cela a été à peu près le cas entre les années 1980 et 2001.

Monsieur André PECHIN : Sauf qu'avec le réchauffement climatique, on peut penser d'après ce que dit Météo France que l'on aura de plus en plus de ce type d'évènements violents.

Monsieur Guillaume NUTI : Effectivement, les prévisions climatiques annoncent plus fréquemment des évènements qui auparavant étaient rares, pas exceptionnels mais rares, de l'ordre d'une chance sur 20 à une chance sur 50 d'avoir lieu tous les ans. Par contre, pour les évènements extrêmes, comme la tempête Alex dans les Alpes Maritimes, les prévisions divergent beaucoup. L'épisode de janvier 2022 est typique de ce qui est attendu pour les prochaines années. C'est-à-dire qu'il y avait un stock de neige important en montagne, un début d'épisode froid avec de la neige en quantité : plus de 50 cm est tombé, par exemple au Mont d'Olmes à 1600 m d'altitude. Pendant la nuit, un gros redoux avec de la pluie qui est remontée

jusqu'à 2000 voire 2200 m d'altitude. Cela a fait fondre la neige qui était tombée, dégradé le manteau neigeux et fait un afflux d'eau qui a été soudain et qui a mobilisé des stocks qui normalement fondent en mai-juin au gré du réchauffement. Ce sont des événements inhabituels sur les chroniques passées où on arrive à cumuler dans 24 heures des crues hivernales avec des crues presque estivales. C'était presque orageux car les pluies étaient vraiment très intenses, notamment sur le piémont du Plantaurel où cela a été bien arrosé. Voici quelques images au Vernet. Ce n'était pas encore au pic de crue qui a eu lieu plutôt à 2h-2h30 du matin.

Des photos prises à divers endroits lors de la crue (Varilhes, Canté, Venerque, Le Vernet, Foix, Montgailhard, Saverdun, Pamiers, Verniolle et Ax-Les-Thermes) sont projetées.

Ces crues étaient intéressantes d'un point de vue biologique et de la morphologie de la rivière car c'est une crue qui, sur une période de temps assez longue (sur 24 heures), a mobilisé énormément de sédiments (sables, graviers, blocs). Des berges ont été érodées et par endroits le lit s'est enfoncé. Nous avons observé des reprises de matériaux sur certains atterrissements qui s'étaient formés par le passé. C'est une crue que l'on attendait du point de vue morphologique de la rivière depuis longtemps. On sait que sur l'Ariège, de part l'impact des barrages structurants d'EDF, toutes les petites crues sont laminées, donc on n'a plus assez d'événements pour une mobilisation naturelle des sédiments. Là, c'était vraiment le cas. Le corolaire, c'est qu'il y a eu des érosions de berges importantes. A des endroits, des routes ont été touchées, des bordures de propriétés, de champs, de jardins, mais aussi des bordures d'anciennes décharges notamment à Pamiers, la décharge de Turell et de Barrès. C'est plutôt la décharge de Turell qui a été mise à mal avec un entrainement de tous ces plastiques, en plus d'autres déchets que l'on ne voit pas forcément sur ces photos.

Madame Marie BERTHELOT : Avec une grosse pollution

Monsieur Guillaume NUTI : L'équipe du SYMAR Val d'Ariège était mobilisée le lundi un peu partout pour appuyer les communes et pour faire les relais locaux, prendre des photos, des laisses de crues le 11 janvier au matin pour garder en mémoire ces événements-là. C'est un événement assez rare que l'on n'avait pas vu depuis les années 1980 à l'aval de Cintegabelle. C'est important d'aller tout de suite après avant que les riverains ou les communes ne nettoient pour mettre des repères de crues pour que les générations suivantes ou les gens de passage, notamment dans les campings, puissent visualiser jusqu'où l'eau peut monter/ En effet, on a vu que malgré la connaissance du risque dans certains campings, il y a eu quand même un effet de surprise lorsque l'eau est montée. Beaucoup de résidents n'avaient pas évacué et beaucoup de voitures ont été emportées. Des caravanes et des mobil homes ont également été sous l'eau. Cela est dommage car ce sont des endroits que l'on connaît inondables et qu'on a un peu de temps (une dizaine d'heures) pour mettre les gens et les biens en sécurité. Cela nous a conforté, mais on va y revenir plus tard, sur la stratégie de prévention des inondations : il y a vraiment un effort de sensibilisation au risque et aux bonnes manières d'anticiper l'inondation. Une organisation et des gestes simples permettent de limiter grandement les dégâts (stockage des denrées, des matériels, des véhicules...). Un véhicule, c'est quand même un coût pour un foyer, pour l'assureur et pour la rivière car la plupart du temps, les véhicules partent à la rivière. Changer d'emplacement de parking n'est pas un gros investissement mais permet de conserver son bien ! Cela nous a conforté dans la nécessité d'agir en prévention sur ces événements-là.

Monsieur Henri BENABENT : Sur la photo, on voit le technicien en train de faire des relevés le lendemain. Le jour même, nos techniciens étaient mobilisés et ont prévenu les mairies concernées. La mairie de Pamiers a été alertée, le camping de Pamiers a été évacué. La ville de Vernet a également été alertée mais ils n'ont pas cru à la crue. Ils ont été alertés dès 1h00, c'était dommage. Ils ont évacué à 16h avec 40 cm d'eau dans le camping. C'est ce que disait Monsieur Guillaume NUTI. Par contre, cela a bien fonctionné à Venerque où le quartier est sensible. Il a été évacué dans les temps. Bravo aux équipes pour leurs réactions et les informations qu'ils ont pu donner en temps voulu. Il faut encore améliorer cela mais cela a bien fonctionné de notre côté.

Monsieur Michel AUDINOS : On peut rajouter que la mobilisation a débuté en amont, avec des alertes données par les techniciens. Dès le vendredi, on a été informés de ce qui allait se passer avec l'analyse des prévisions météorologiques. L'ensemble des informations étaient très pertinentes à ce moment-là.

Monsieur André PECHIN : Ce qui est étonnant, c'est que normalement, il y a une cellule de crise qui est activée au niveau de la Préfecture et là, sur Foix, on n'a rien reçu. On le savait, mais on n'a rien reçu. Monsieur le Maire de Foix a fait remonter cela au cabinet du Préfet en disant que c'était quand même étonnant qu'on n'ait pas eu d'informations par rapport à ce risque qui était largement annoncé.

Monsieur Olivier HILAIRE : La cellule de crise a été mise en route le lundi matin à 6h alors que la crue était déjà en route.

Monsieur Joël CAZAJUS : Sur le département de la Haute-Garonne, on l'avait reçue. La cellule de crise avait été activée. Chaque maire a eu un texto au sujet du risque d'inondations.

Monsieur Michel AUDINOS : C'est étonnant par rapport au camping. Ils n'ont pas été prévenus peut-être.

Monsieur Guillaume NUTI : Ce sont des crues qui sont rares, donc on perd la mémoire et s'il n'y a pas d'exercices qui sont faits régulièrement, on ne sait pas vraiment comment réagir. Même pour le gestionnaire du camping, est-ce qu'il a eu l'information ? La mairie, c'est sûr, ils l'avaient eu. Après, il faut aussi convaincre les résidents du camping qu'il y a un risque.

Monsieur Michel AUDINOS : Cela peut peut-être dire que les informations qu'ils ont eu par d'autres canaux que nous, ils ont attendu de voir si vraiment cela allait se produire.

Monsieur Guillaume NUTI : Effectivement, on ne sait pas trop comment les services municipaux réagissent. En 2019, sur l'amont du bassin versant, il y a eu un premier évènement grandeur nature. Les équipes techniques et les élus ont été mobilisés. Les deux évènements de 2019 et 2022 sont quasiment identiques au niveau de Pamiers, avec la même hauteur d'eau dans l'Ariège. Entre décembre 2019 et janvier 2022, la commune s'est appropriée la chose, les référents au niveau du plan de sauvegarde avaient bien intégré les procédures. Ils avaient informé le gestionnaire du camping, ils avaient procédé aux évacuations, ils avaient déjà un local pour loger des personnes, les nourrir, les chauffer. C'était organisé. Mais c'est aussi car il y avait eu ce précédent en 2019. Cette prise de conscience collective, on ne peut l'avoir que parce qu'on y est confrontés physiquement, lorsqu'il y a des dégâts.

Monsieur Michel AUDINOS : Lors des ateliers de définition des enjeux pour la stratégie de prévention des inondations, dans certains secteurs, on n'a pas eu forcément beaucoup de personnes qui sont venues à notre rencontre et qui se sont mobilisées pour chercher à identifier ces zones à enjeux. On s'en est rendu compte sur ces événements les mémoires sont réactivées. En effet, on a vu venir vers nous des élus qui ne s'étaient pas forcément manifestés au moment de la réflexion des zones à enjeux et qui sont mobilisés en réalisant qu'ils pouvaient également être impactés. Heureusement, il n'y a pas eu de morts ni de gros dommages lors de cet épisode qui a sensibilisé les élus. Espérons qu'ils restent mobilisés par rapport à ce qui pourrait se produire dans l'avenir, qu'ils ne perdent pas cette mémoire.

Monsieur Guillaume NUTI : Quelques photos pour imaginer cet évènement-là. C'est resté limite débordant comme à Montgailhard sur le Scios. Il y a quelques maisons touchées.

Monsieur Denis MIRAGLIA : Monsieur NUTI était sur le site et le Scios s'était mis en charge deux heures après. On a quelques dégâts. L'arche droite du pont de la départemental était totalement obstruée.

Monsieur Michel AUDINOS : Sur certains secteurs, heureusement que cela n'a pas duré une demi-journée de plus. Le bassin de rétention du Vignoble était plein. C'était un joli plan d'eau. Cet ouvrage a permis de réguler fortement cette zone qui aurait pu être inondée rapidement. Il n'y en avait pas beaucoup sur la route. L'Alse était impressionnant également.

Une vidéo sur le Scios est projetée.

Monsieur Guillaume NUTI : Il y a eu des débordements à Varilhes, au Barry d'en Bas. A Canté aussi. Dans les zones très planes, forcément les zones de fossés et de galages ont été au maximum de leur capacité. Et la Hyse à Venerque est montée plus rapidement que l'Ariège. Il n'y a pas eu concomitance des crues heureusement pour les quartiers riverains car alors cela aurait pu faire un peu plus de dégâts. Cette crue a permis d'aller voir des aménagements que le SYMAR Val d'Ariège avait fait dans les années précédentes. A Canté, un merlon a été arasé côté champ en 2020. Il a évité une partie des inondations du hameau en permettant l'étalement des eaux. A Dalou, un chenal de crue avait été creusé en 2019 dans l'intérieur du méandre dans le but de moins solliciter la berge où la route départementale passe. Cela a plutôt bien fonctionné. Il a convoyé une bonne partie du débit. Ailleurs, des berges se sont érodées sur un certain nombre de linéaire qui a été réparé par les collègues.

Madame Marie BERTHELOT : Ce sont des cours d'eau où des travaux d'entretien de ripisylve étaient prévus et qui sont en cours de réalisation pour la tranche 2021. Sur le linéaire total d'à peu près 100 km, on a eu des travaux supplémentaires sur le Crieu, Artix et Loubens, sur le Saurat, sur l'Ariège amont et ponctuellement sur le Scios. Avec un coût supplémentaire de 21 210 €, qui représente un peu moins de 20% du montant initial du marché. Il y a d'autres travaux complémentaires à prévoir durant le courant de l'année mais qui ne sont pas urgents car il n'y a pas de biens à proximité ou parce qu'on n'a pas les équipes sur place. Il faudra rouvrir des cheneaux de crues sur Pamiers et peut-être à Benagues, sur le secteur de plaine où la rivière peut facilement divaguer car le débit est assez fort. Il y a eu beaucoup d'amas de bois, et d'embâcles qui se sont posés et qui viennent boucher ces cheneaux de crues, donc il faut les dégager pour que les cheneaux soient fonctionnels. Cela pourra se faire dans un second temps. Cela n'a pas été chiffré.

Monsieur Guillaume NUTI : Immédiatement après la crue, on a fait diffuser aux communes et par voie de presse un appel à témoignages car on a quadrillé le terrain comme on a pu, mais beaucoup de photos, de vidéos auraient pu être prises. Cela nous a permis de recueillir pas mal de témoignages intéressants, d'endroits peu accessibles où on n'aurait pas pu être au pic de crue. On va essayer du mieux que l'on peut de garder en mémoire.

Madame Marie BERTHELOT : Le ruisseau du Méridic a débordé. Ce ruisseau a un caractère un peu torrentiel. Cela arrive vite et fort. Sur les travaux supplémentaires, nous nous contenterons d'enlever les arbres, dégager la rivière mais ensuite la route au-dessus est normalement une départementale. Qu'en est-il des dégâts subis sur les routes départementales lors de cet événement ?

Monsieur Olivier HILAIRE : Le service des routes du CD09 a estimé le coût des travaux nécessaires à 2 300 000 € sur le département ariégeois.

Monsieur Guillaume NUTI : Le Crieu était limite débordant sauf au Vernet où des faibles brèches ont été vues.

Madame Florence CORTES : Avez-vous reçu des photos sur le secteur de Tarascon sur Ariège, sur le secteur de Banat ?

Monsieur Guillaume NUTI : Non

Madame Florence CORTES : A Banat, là où ils vont construire le nouvel EHPAD, l'endroit a été complètement submergé. Je vous ferai parvenir des photos.

Monsieur Michel AUDINOS : Il existe un débat entre le CD09 qui veut absolument faire cette structure sur ce site-là, alors que d'autres acteurs locaux comme la Communauté de Communes qui ne sont pas forcément d'accord avec la pertinence de cet endroit.

Madame Florence CORTES : Et notamment par rapport à cette problématique. Et là, il y a des travaux de traitement des crues par la DIRSO. Ils ont tout endommagé. Et aujourd'hui, comme j'habite à Banat, je crois qu'à un moment donné, quand il pleuvra beaucoup, nous ne pourrons plus passer. C'est un problème.

Monsieur Guillaume NUTI : Ce site a été en effet cartographié en partie inondable. Le Département a fait faire une étude hydraulique complémentaire justement pour avoir un estimatif des travaux. Cela montrait qu'effectivement, c'était inondable. Les travaux en cours sont faits pour remettre le cours d'eau dans son lit originel, tout droit, alors qu'il avait été dévié le long de la route jusqu'au parc de la Préhistoire. Et a priori les travaux résoudre les problèmes d'inondation du site.

Madame Florence CORTES : Il n'a pas l'air de vouloir car il est parti de l'autre côté. Je vous ferai venir des photos.

Monsieur Bernard DEFFARGES arrive.

Monsieur Michel AUDINOS : C'est un sujet récurrent : Quand on donne un avis sur les PLU, on pense que l'on est en capacité de bloquer la nature, mais on se rend compte sur des épisodes comme cela que c'est la nature qui gagnera. Mais si comme vous le dites, le ruisseau va plutôt d'un côté que du côté que l'homme lui a indiqué de passer... Sur les PLU, on lutte, nous ne sommes que consultatifs, on donne des avis et pas uniquement sur les PLU. On donne un avis appuyé sur l'expertise des techniciens. On a une prise de conscience relativement lente et les événements à venir nous pousseront dans un certain sens.

Madame Marie BERTHELOT : la crue de janvier 2022 a également mis en lumière deux points noirs dans la vallée :

- ✓ les anciennes décharges de Pamiers. Avec un risque de pollution encore plus fréquent, au fil des dégradations successives dues aux crues ces dernières années. Nous l'aborderons un peu plus loin en détail.
- ✓ Le second point est en Haute Ariège sur la commune de Bouan où nous avons déjà un problème d'érosion qui menaçait la voie ferrée à Ax Les Thermes. A Bouan, la rivière a encore plus érodé et vient quasiment au bord du talus de la voie ferrée. La SNCF n'a pas bougé depuis la crue de 2019. Le Président du syndicat avait fait un courrier pour expliquer ce qui est du ressort du syndicat et ce qui est du leur, mais là, il y a urgence pour protéger la voie ferrée et toutes les activités qui en dépendent.

Monsieur Guillaume NUTI : Nous allons aborder **le 3^{ème} point de l'ordre du jour sur la stratégie de prévention des inondations (PI)**. Comme vous le savez avec les diverses réunions que l'on a pu faire en 2021, suite à la prise de compétence GEMAPI 2018-2019, le SYMAR Val d'Ariège a hérité de la gestion des 5 ouvrages de protection classés « digue ». Actuellement, il y en a 4 qui bénéficient d'une étude de danger. Ces deux premières années de gestion nous ont montré la complexité et les limites de tels ouvrages. Une approche structurée de la prévention des inondations qui ne sera pas seulement axée sur l'entretien courant des ouvrages légués est nécessaire pour le SYMAR Val d'Ariège.

Des ateliers de concertation ont été conduits avec les EPCI pour avoir un état des lieux.

Les principales actions du syndicat étaient jusque-là axées sur l'entretien des rivières, avec quelques actions de prévention qui étaient déjà fléchées dans le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG). Il y avait déjà des études de faites mais avec le rattachement de certains territoires à l'aval, les terres du Lauragais et la CCBA, on a passé toute l'année dernière à harmoniser les connaissances avec Hugo PINGRET qui était d'abord en stage, puis il a été embauché pour nous accompagner. On a rencontré par deux fois les EPCI pour recenser les zones à enjeux, chaque territoire pour avoir un état des lieux un peu global. Le but : hiérarchiser entre les territoires, arbitrer entre ce qui est le plus urgent ou ce qui est le plus problématique, et ce qui peut être traité par des actions un peu plus douces de connaissances et d'accompagnement des riverains. Tout ce bilan a été bien mené. Nous avons sollicité l'appui d'un bureau d'études en complément pour avoir un œil extérieur mais aussi pour nous accompagner sur la formalisation des rendus. L'objectif est de déployer des actions permettant de combler les besoins d'informations et de culture de risques, mais aussi le besoin de travaux ou de réduction de la vulnérabilité de certains bâtiments en zone inondable. Cela coûtera un certain prix de mener à bien l'ensemble des études demandées lors des réunions avec les EPCI. Si l'on souhaite solliciter des subventions au titre de l'Etat (Fonds Barnier) et auprès des autres co-financeurs (la Région, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et aussi les départements), il faut que l'on puisse s'inscrire dans un programme qui s'appelle le PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations. C'est un programme de 6 ans qui permet d'aborder tous les aspects de la prévention et de la protection et le tremplin pour accéder à ce programme-là se nomme « PEP » : Programme d'Etudes Préalables. Sur les vallées de la Lèze et du Salat, ils sont en train d'en animer un. Le Syndicat du Grand Hers (SBGH) est en cours d'élaboration, comme le SYMAR Val d'Ariège. C'est une période où l'on va faire plus d'études que de travaux mais qui va permettre de pouvoir déclencher dès le début du PAPI des travaux sur les zones finement étudiées. On proposera d'avancer le syndicat dans cette dynamique d'études préalables et de PAPI pour répondre à la liste des actions qui seront proposées.

Actions qui se sont dégagées lors des rencontres avec les EPCI :

On a identifié des merlons, des digues qui n'étaient pas forcément classés, qui ne sont pas en gestion du SYMAR Val Ariège et qui pourraient protéger par endroits sur des petits et des grands ruisseaux. Les élus n'ont pas souhaité mettre à niveau ces merlons-là au niveau des digues de protection. Ils ont préféré valider des actions de culture de risques, de communication de populations impactées et de réduction de la vulnérabilité des biens par des diagnostics de vulnérabilité. Ce sera une mesure phare du programme d'actions que l'on va porter, c'est-à-dire de proposer aux riverains situés en zone inondable des diagnostics (un expert passe dans les habitations pour regarder le niveau d'eau que l'on peut attendre dans l'habitation, donc de revoir la hauteur des prises, la hauteur de la chaudière, des garages, des entrées d'eau...) et qui ensuite propose un certain nombre de mesures organisationnelles (par exemple, remonter des dossiers d'archives sur des étagères, avoir une place de parking de secours) soit des mesures de travaux (remonter les prises, mettre des clapets anti retours sur des évacuations d'eau pluviale, ceinturer la chaudière avec un rang de parpaing pour ne pas qu'elle prenne l'eau, mettre en place des batardeaux pour verrouiller l'accès de l'eau aux habitations, aménager un étage refuge quand c'est possible) pour permettre de rester au sec et se limiter les pertes humaines et matérielles.

Monsieur André PECHIN : C'est ce que l'on avait pensé au Vignoble. L'avantage du PAPI sur ces actions-là, c'est que le diagnostic est financé par la collectivité avec des fortes subventions et les travaux prescrits dans le résultat du diagnostic. Les propriétaires peuvent recevoir 80% de subventions sur les travaux fléchés. Pour mettre en place des batardeaux sur du linéaire, cela peut être intéressant. S'il faut installer un étage de refuge, cela va de suite coûter plus cher, ces travaux peuvent être pris en charge à 80% par le fonds Barnier.

Monsieur Emmanuel PEREIRA : Comment ce Fonds Barnier pourra être mobilisé par les administrés ?

Monsieur Guillaume NUTI : Les diagnostics seront groupés et portés par le SYMAR Val d'Ariège : dans le PEP et le PAPI, on groupera les commandes. Le fonds Barnier est géré par la DDT. Pour les travaux,

chaque riverain ira présenter son dossier au guichet de la DDT. Le syndicat sera là en appui pour vérifier que c'est complet.

Madame Monique DUPRE GODFREY : Vous évoquez ce diagnostic en le comparant en quelque sorte à un DPE lors d'une vente immobilière. Est-ce que ce diagnostic se déroulera lors d'un achat immobilier ou est-ce que c'est à la demande ? Je n'ai pas bien compris comment ce diagnostic allait être mis en place. Est-ce que cette personne qui a envoyé l'email (on a échangé à ce propos récemment) peut bénéficier de ce diagnostic ?

Monsieur Guillaume NUTI : Ce ne sera pas obligatoire et ce ne sera pas fait lors des ventes. Cela ne va pas rentrer dans les actes notariés. Même s'il y a une vente et que le diagnostic a été fait, le propriétaire peut cacher son diagnostic contrairement au DPE qui est désormais obligatoire.

Pour l'instant, on lance le programme. On espère qu'il soit opérationnel à la fin de l'année ou au début de 2023. On n'a pas de stratégie arrêtée mais on pensait faire de la communication ciblée sur les zones que l'on connaît à forts risques. Quand il y a des aléas forts, on va les diffuser. Les mairies seront un bon relais. Le Syndicat ou un prestataire regroupera les commandes, puis lorsque la liste est pleine, le bureau d'études fera la tournée des diagnostics. Le syndicat sera plutôt l'interlocuteur sur les diagnostics et le syndicat fera venir la prestation sur demande. Suite aux inondations de janvier 2022, certains riverains nous ont déjà contacté pour bénéficier de diagnostics. Nous laisserons ouverte la possibilité aux volontaires de zones non identifiées de s'inscrire.

Madame Monique DUPRE GODFREY : A la CCPAP, nous venons de voter les zones à enjeux. Sur 21 zones identifiées comme prioritaires, est-ce que ces endroits fléchés considérés comme prioritaires sont prioritaires pour ces diagnostics ?

Monsieur Guillaume NUTI : On ne va pas les lister une par une.

- Sur les zones jugées non prioritaires, on fera principalement de la communication pour améliorer la connaissance à la prévention du risque. La surveillance et la prévision ce sera plutôt à destination des communes et des gestionnaires de crise (Préfecture). La gestion de crise sera portée par les mairies avec l'actualisation des plans de sauvegarde et les exercices de gestion de crise. Pour permettre d'alerter à temps, il manque un suivi hydrologique du Crieu pour les communes riveraines du Crieu et pour les communes à l'aval de la confluence du Crieu.
- Pour les zones prioritaires, les actions seront plus ciblées, notamment via les diagnostics de vulnérabilité des habitations en zones d'aléas moyens et forts. Sur les zones non couvertes par le PPR mais inondables, on proposera également des actions de ce type-là. Sur les zones à enjeux prioritaires, on est à peu près à 1200 habitations concernées sur tout le territoire. Si on arrive à avoir 200-250 diagnostics de faits dans les 3 prochaines années, c'est un objectif atteignable. Dans le PAPI, on pourra continuer de proposer le diagnostic pour ceux qui n'auraient pas pu en bénéficier et qui n'étaient pas prêts. Depuis la crue de janvier 2022, on a reçu plusieurs appels de riverains pour savoir s'ils peuvent bénéficier de ce type de diagnostic. Dans 6 mois, nous ne sommes pas sûrs qu'ils soient encore demandeurs, mais on l'espère.
- Il y a des actions sur le ralentissement des écoulements. Il y a une grosse étude sur le Gariac qui est en cours, puis il y a des études d'opportunités, des études des champs d'expansion de crues sur Canté avec par endroits la volonté d'essayer d'ouvrir plutôt côté zone non habitée plutôt que côté zone habitée. Parmi les 5 digues héritées, actuellement en gestion il y a la digue du Gariac entre Foix et Ferrières. Elle ne sera pas gardée en tant que digue : le projet est d'abandonner l'ouvrage « digue » qui a perché le ruisseau et de faire un chenal en contrebas. Cela permettra d'annuler le risque sur ce secteur. Il y a d'autres merlons qui peuvent s'apparenter à des digues par endroits et c'est au sort du gémapien (le SYMAR Val d'Ariège) de décider quels ouvrages il va considérer comme digues. On se doit d'étudier ces ouvrages pour savoir s'ils peuvent satisfaire aux exigences

de sécurités du nouveau décret de 2015, et si on a intérêt à les classer en tant que « systèmes d'endiguement ». Nous nous posons actuellement la question pour les merlons situés à Miremont, au Vernet (Fourtic – Taillade) et à Verniolle sur le Crieu.

Monsieur Michel AUDINOS : aujourd'hui, on a repris la gestion de 5 digues classées avec une participation de l'ensemble des EPCI, la même clé de répartition en termes de financement avec ce qui peut se faire avec la gestion courante (l'entretien des berges pour prévoir le meilleur écoulement). Actuellement, la clé de répartition est basée à la fois sur le linéaire de berges, sur le potentiel fiscal de la collectivité et sur la population. Depuis que l'on a repris ces systèmes d'endiguement, c'est cette clé qui couvre les dépenses sur les dépenses d'études et d'entretien de travaux éventuels sur ces 5 systèmes d'endiguement tels qu'on les a reçus et tels qu'ils existent. Imaginons qu'une collectivité nous dise : on a un système d'endiguement qui est constitué d'une telle nature qui a telle volumétrie, ou telle hauteur, une telle longueur. Imaginons la collectivité qui veuille doubler, tripler l'ouvrage pour x raisons. Cela peut être des intérêts économiques, protéger une zone artisanale, aménager du bâti, du résidentiel ou autres. Il y a un intérêt économique de l'EPCI à cet endroit-là. L'EPCI va donc nous demander d'intervenir par rapport à ce développement économique. Cela nous paraît être quelque chose à défendre par rapport aux autres EPCI que de dire : à tel endroit, sur telle communauté de communes, il faut que l'on classe un système d'endiguement car cette collectivité veut développer cette zone. Ces aménagements ont un coût et il faudra expliquer à l'EPCI comme cela s'est présenté au Vignoble. Il y avait un projet d'expansion de la zone de Peysales sur des terrains qui sont à l'Agglo. Quand on a expliqué à l'Agglo que la protection par rapport à une crue centennale (c'est ce qu'il fallait faire à cette zone) allait coûter un million d'euros, avec une modification de l'emprise de la route départementale et d'autres incidences écologiques, la Communauté d'Agglo a préféré abandonner le projet d'extension de la zone Peysales.

L'idée c'est bien qu'il y ait cette péréquation sur les ouvrages existants sur ces 5 digues, mais s'il y a des projets qui vont au-delà ou d'autres systèmes d'endiguement, il faudrait que ce soit l'intercommunalité qui participe et dans quelle répartition ? cela paraît compliqué à mettre en œuvre. Ce serait le débat que l'on voulait partager avec vous. Qu'en pensez-vous ?

Nos ressources financières, ce sont les personnes du territoire, ce sont les intercommunalités, c'est l'Agence de l'Eau du Bassin. Imaginons qu'il y ait une intercommunalité à fort potentiel de développement économique et urbanistique, si elle est en demande pour faire, il y a des territoires qui vont en pâtir. Si l'homme ne prend pas conscience de ce que la nature lui impose... Il y a des élus qui veulent des systèmes d'endiguement là où ce n'est pas très raisonnable. Il vaut mieux laisser faire la nature, canaliser la nature vers des zones qui ne sont pas dommageables, emmener l'eau vers des champs. Mais monter des digues pour urbaniser ? Aujourd'hui, on va monter la digue à cette hauteur-là, mais on ne sait pas si dans 20 ans, il ne faut pas la faire à 2 mètres de plus. Il vaut mieux se dire : « On se met un peu en retrait par rapport au développement de telle ou telle zone et être raisonnable par rapport à ce que la nature doit nous imposer. » Cela nous pousse à un sens de responsabilisation de chacun. Est-ce une bonne idée de monter des digues pour urbaniser ?

Monsieur André PECHIN : Est-ce qu'il ne faudrait pas déterminer au cas par cas ? Comme pour le Vignoble, où en plus des aspects financiers, il y aurait eu une très forte dégradation des milieux que sont les zones humides du secteur. Il vaut mieux valoriser ce qui existe avec des friches industrielles et stopper l'extension de l'urbanisation.

Monsieur Michel AUDINOS : Le syndicat assume son rôle en termes de solidarité, via la clé de répartition et le travail qui en fait dans toute la vallée. Il y a un roulement pluriannuel pour gérer tous les cours d'eau. Heureusement qu'il n'a pas plu une journée de plus lors de la crue du 10-11 janvier et que ce travail d'entretien régulier est fait depuis plusieurs années, car cela a aidé à l'écoulement des précipitations.

Madame Monique GONZALES : Pour reprendre ce que disait Monsieur André PECHIN, le cas par cas, c'est à l'échelle d'un territoire. Tous les territoires ne sont pas au même degré d'avancement. On a voté un PLUi sur l'Agglo Foix-Varilhes. Il y a une cohérence territoriale au niveau des 42 communes. L'échelle du territoire a sa cohérence. En ayant ce PLUi qui sera adopté dans les prochaines années, cela donne une ligne directrice au niveau du développement. En ayant une vision cohérente et à long terme, on peut voir là où il y a des priorités par rapport au développement touristique, urbanistique, les zones préservées, naturelles ou autre développement, là on peut travailler ensemble.

Monsieur Henri BENABENT : imaginons que pour développer cette zone économique malheureusement, il faut construire une digue d'un certain nombre de millions d'euros. Est-ce que vous allez demander des sous aux communautés de communes voisines ou est-ce que vous allez assumer pleinement votre rôle ? C'est dans ce cadre-là que Monsieur Michel AUDINOS voulait intervenir.

Monsieur Michel AUDINOS : Il y a une réflexion commune à avoir. Il y aura des avis donnés. Si sur le Vignoble, on nous dit on va développer cette zone-là car il n'y a pas d'autres territoires. Ça va coûter tant. Est-ce que l'on fait participer les autres intercommunalités ou pas ?

Madame Monique GONZALES : C'est la réflexion à avoir.

Monsieur Daniel BESNARD : Le PLU est soumis aussi à expertise du SYMAR Val d'Ariège. Aux gens qui élaborent le PLU, cela leur donne un avis technique concernant les risques naturels et enjeux écologiques et permet d'améliorer le projet d'urbanisme.

Monsieur Emmanuel PEREIRA quitte la séance.

Monsieur Christian MAZAS : J'ai du mal avec la réflexion de dire que l'on va construire dans un endroit où l'on sait qu'il y a un risque. Cela me gêne beaucoup. J'ai encore en mémoire certains départements de France où cela a été une catastrophe humaine, où il a fallu détruire des milliers de maison car on avait construit en zone inondable. Rien que cela me dérange fortement de dire : « Je vais monter une digue pour construire là » car peut-être qu'avec le changement climatique, la digue peut se casser et sans digue, c'est la catastrophe. Je n'ai pas envie de payer pour faire prendre des risques à certains pour qu'un jour ou l'autre ils se retrouvent dévastés par une inondation.

Monsieur Michel AUDINOS : Oui, il y a encore des vieux réflexes. Je me souviens avoir dit à un élu : « Ne construis pas là, tu es en zone inondable ». « Il suffit de mettre 3 ou 4 moellons » m'a-t-il répondu. On ne peut pas mettre des gens dans ces circonstances-là. Avec nos actions, il faut mettre de la raison avant de parler des aspects financiers. Même si une collectivité est prête à payer, il faut que nous soyons en capacité de dire que le SYMAR Val d'Ariège ne portera pas l'action quand bien même elle relèverait de notre compétence.

Madame Monique GONZALES : Dans la conscience collective, quand on est élu, on est en première ligne quand il y a des inondations et des dégâts. Un élu qui saurait que c'est une zone inondable et qui persisterait à construire, envoyez-leur les vidéos des dernières inondations. Je ne peux pas le comprendre. Quand on est élu, on doit avoir le sens collectif.

Monsieur Michel AUDINOS : On peut te donner des exemples. Un lotissement de 50 maisons qui a eu un bon mètre d'eau récemment, il y a des institutionnels qui veulent bâtir d'autres équipements résidentiels en face de cela. On aimerait bien que le monde soit raisonnable. On ne peut pas le comprendre nous non plus.

Madame Florence CORTES : C'est tant qu'ils ne sont pas touchés et que ce n'est pas chez eux.

Madame Marie BERTHELOT : Vous avez posé la question sous l'angle de projets éventuels. La question pourra se poser à l'avenir sur des secteurs qui sont déjà aujourd'hui protégés par des ouvrages des merlons qui existent et qui n'ont pas d'existence légale. Par exemple une portion de digue à La Tour du Criou où des habitations sont à côté. Aujourd'hui, l'option n'est pas forcément de classer le site du Criou mais peut-être que suite au renouvellement des instances d'élus, plus tard, la Communauté de Communes demandera à classer cette digue et la mettre aux normes. Cela impliquerait un coût brutal pour la structure et qui va en supporter le coût ? La CC ou le syndicat ?

Monsieur Michel AUDINOS : Il ne faut pas que des élus disent aussi : « *comme c'est sécurisé maintenant, on continue à urbaniser* ». La problématique est complexe.

Monsieur Guillaume NUTI : L'Etat n'engagera pas de frais pour construire une digue pour protéger un enjeu futur. C'est interdit. La question peut se poser sur des ouvrages existants qui sont protecteurs mais pas assez ou qui protègent pour des petits événements.

Monsieur Michel AUDINOS : Est-ce que c'est la commune qui peut financer ou un EPCI ?

Monsieur Yannick JOUSSEAUME : Si malgré ces préventions, quand la zone à risques est fléchée, si l' élu a voulu urbaniser quand même, je demanderais de financer quelque chose. Par exemple, il y a 6 ans ou plus, l' élu a fait une digue pour construire. Pour participer au frais de réparation on demande à l'intercommunalité pour cette décision-là ou à la commune ? Cela me semble compliqué.

Monsieur André PECHIN : Est-ce qu'en fonction des financements possibles, cela change ?

Monsieur Michel AUDINOS : Si on réalise un ouvrage, on va recevoir des subventions, est-ce que l'autofinancement, ce sera l'EPCI ou l'ensemble des EPCI ?

Monsieur Guillaume NUTI : Le maître d'ouvrage pour ce qui relève de la compétence GEMAPI, c'est le SYMAR Val d'Ariège. Pour la définition des systèmes d'endiguement, c'est le SYMAR Val d'Ariège. Si un événement climatique vient mettre en défaut l'ouvrage, qu'il y ait une brèche ou une crue en-dessous du niveau de protection, c'est la responsabilité du SYMAR Val d'Ariège qui sera engagée à 100 %. Si l'évènement climatique est plus fort que le niveau de protection, et que l'ouvrage a été correctement construit et géré, alors il y aura exemption de responsabilité. L'engagement du gémapien est sur le niveau de protection du système d'endiguement. C'est également le SYMAR Val d'Ariège qui va le gérer, qui va faire la surveillance en crue, l'alerte du maire, faire les travaux d'entretien ou de réparation en cas de dommages, etc.. En cas de volonté d'un territoire de classer de nouveaux ouvrages, il faudra également réfléchir à des rétributions financières pour la gestion courante.

Madame Monique DUPRE GODFREY quitte la séance.

Monsieur Henri BENABENT : Le gestionnaire, c'est le SYMAR Val d'Ariège, c'est donc le SYMAR Val d'Ariège qui va porter les projets, et bénéficiaire de subventions, parfois jusqu'à 80%. Pour cela il faut que le projet soit inscrit dans un cadre PAPI, car l'Etat finance une part non négligeable. Il exige au préalable des études.

Monsieur Guillaume NUTI : L'étude préalable est aussi supportée financièrement par l'Etat.

Monsieur Henri BENABENT : Les études sont sur 3-4 ans. Donc les travaux proprement dits seront plus tard. On travaille pour dans 10-15-20-30 ans.

Monsieur André PECHIN : Est-ce que le SYMAR Val d'Ariège financera les bassins de stockage des eaux ? Sur le secteur du Vignoble à Foix, la commune a construit un bassin mais le Syndicat n'en a pas pris la gestion...

Monsieur Guillaume NUTI : Au-delà de 50 000 m³, les ouvrages de stockage relèvent de la GEMAPI, c'est pour cela qu'au Vignoble, la commune a conservé la gestion. Concernant les finances, ce serait le SYMAR Val d'Ariège qui serait le financeur en tant que maître d'ouvrage. Vu les montants que cela nécessite, si l'EPCI est prêt à aligner l'argent sans subvention, c'est possible. Si on veut bénéficier de subventionnement, que ce soit de la part de la Région, de l'Etat, il faut rentrer dans le cadre PAPI. L'Etat ne finance plus hors PAPI même quand ce sont des travaux qui sont prescrits dans les PPR (ex. de Saint Félix de Rieutord). Les travaux ne sont plus éligibles dans le fonds Barnier s'ils ne sont pas inscrits dans un PAPI. Si ce n'est pas inscrit dans un PAPI, il n'y a pas de subventions possibles.

Monsieur Henri BENABENT : Nous avons défini des zones à enjeu. Maintenant, en face de ces zones à enjeux, nous allons définir les actions correspondantes.

Monsieur Guillaume NUTI : Les actions qui sont présentées concernent les 3 prochaines années (Programmes d'Etudes Préalables). D'autres découleront plus tard. Celles concernant les plans communaux de sauvegarde vont se pérenniser, elles sont un peu routinières. D'autres seront ponctuelles avec des problématiques spécifiques.

Monsieur Michel AUDINOS : Même si c'est inscrit dans le cadre d'un PAPI, cela ne veut pas dire pour autant que la part d'autofinancement systématiquement rentrera dans le cadre de la clé de répartition des 7 EPCI. C'est soumis à réflexion. Que chacun s'en imprègne, réfléchisse. Au cas par cas, on peut orienter dans ce qui nous semble être le bon sens et calmer les velléités de certains élus. On n'aura pas 15 demandes par an mais on peut les soumettre au cas par cas aussi.

Monsieur Guillaume NUTI : On a parlé des digues à classer. Pour information, il y a des grosses études qui ont été lancées l'an dernier et qui sont en cours. C'est à Pamiers, qu'elle est la plus aboutie. On a eu des rendus en tout début d'année qui ont demandé un peu de complément et sur les ouvrages de la Haute-Ariège, cela avance avec un peu de retard car il y a eu du retard sur l'acquisition des données topographiques notamment. Les avions n'ont pas pu voler quand il fallait cet été, c'était nuageux, mais là, c'est bon. Cela a pris du retard mais cela avance. Il y aura des arbitrages peut-être en juin pour définir les niveaux de protection que le SYMAR Val d'Ariège fixe pour chacun des ouvrages. Le deuxième marché sur la prévention des inondations, c'est l'accompagnement sur le PEP et le PAPI. Une première phase de concertation s'est déroulée correctement et là on a un accompagnement sur la préparation du dossier et des fiches action. L'objectif est de déposer un programme en juin pour que les marchés puissent être lancés en septembre.

Monsieur Michel AUDINOS lit la délibération au sujet de l'élaboration d'un Programme d'Etudes Préalables à un PAPI à l'échelle du territoire du SYMAR Val d'Ariège

Monsieur le Président rappelle que le SYMAR Val d'Ariège a sollicité l'émergence d'un Programme d'Etudes Préalables auprès du Préfet d'Occitanie par courrier du 01/02/2022. Cette démarche, est la première étape dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Elle vient remplacer la demande faite, prématurément, en 2019.

En effet, au cours de l'année 2021, de multiples rencontres des EPCI du territoire ont eu lieu, afin d'élaborer un diagnostic partagé des connaissances, des besoins et des vulnérabilités du bassin versant face aux inondations.

Lors de ce travail conjoint, plus de 200 zones à enjeux ont été identifiées sur l'ensemble du bassin versant. Les échanges avec les collectivités ont également montré des besoins en connaissance pour l'amélioration de la conscience du risque ainsi que pour la préparation de la gestion de crise à l'échelon communal.

Au regard de l'ampleur des travaux à mener sur les questions :

- *de prévention, par*
 - *l'amélioration de la culture du risque,*
 - *le déploiement d'outils de surveillance,*
 - *la mise en place de procédures et d'exercices d'alerte,*
- *de protection, par*
 - *la réduction de la vulnérabilité des bâtiments,*
 - *l'entretien des ouvrages de protection collectifs,*
 - *l'amélioration du fonctionnement des champs d'expansion des crues,*

un soutien financier de l'Etat des autres partenaires (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région, Départements) sera recherché.

Le Programme d'Etudes Préalables est l'unique outil programmatique, technique et financier permettant d'accéder aux subventions du Fonds Barnier.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de s'engager dans la démarche « PAPI » sur le périmètre des 158 communes et 7 EPCI du bassin versant du SYMAR Val d'Ariège.

Monsieur le Président propose au Comité syndical :

- *D'affirmer le recours par le SYMAR Val d'Ariège à un programme d'études préalable à une PAPI sur son périmètre de gestion,*
- *D'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur, M le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à demander des subventions auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région Occitanie et de tout autre organisme de co-financer l'opération*
- *De désigner M. Henri BENABENT, 1^{er} Vice-Président, en tant que référent auprès de l'Etat pour la conduite de ce partenariat,*
- *De Donner au Président tous pouvoirs pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération,*

Délibération : Elaboration d'un Programme d'Etudes Préalables à un PAPI à l'échelle du territoire du SYMAR Val d'Ariège

Monsieur Michel AUDINOS propose :

d'adopter la délibération d'élaboration d'un Programme d'Etudes Préalables à un PAPI à l'échelle du territoire du SYMAR Val d'Ariège

Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur André PECHIN : Il n'y a pas eu de note de synthèse en amont qui permettait de prendre connaissance ?

Madame Marie BERTHELOT : Cela a pourtant été envoyé par « E-assemblée ».

3 – Informations et Questions diverses

Monsieur Michel AUDINOS : Cela me permet de faire la parenthèse au niveau RH. Notre ancienne directrice est partie, la secrétaire comptable est partie également. Nous sommes dans une phase de recrutements depuis l'automne dernier. Il y a des feux allumés un peu partout. On court après, les uns, les autres ; surtout les techniciens et pour Marie Berthelot ce n'est pas simple. Nos recrutements ne sont pas prêts à arriver.

Madame Elodie AUGÉ vient en remplacement de Stéphanie ORUS au poste de secrétaire comptable. Elle finit son contrat à Val-de-Sos le 28 février. Elle sera pleinement chez nous à compter du 1^{er} mars avec des compétences et de l'expertise à acquérir. Elle n'est pas complètement opérationnelle mais elle fait son possible.

Madame Marie BERTHELOT essaie de faire le travail qu'elles se partageaient précédemment à deux avec Madame Karine ORUS-DULAC,

Nous avons rencontré des personnes de qualité et on recrute Madame Karell RODRIGUEZ. Elle est actuellement à la mairie de la Tour du Criou. On ne sait pas exactement quand elle arrivera. J'ai eu Monsieur le Maire cet après-midi. Je voulais savoir s'il respectait le délai de 3 mois. Nous aimerions qu'elle vienne avant et il fait son possible en ce sens. C'est à condition qu'il arrive à combler ce poste également. Elle viendrait sur le poste de rédacteur, en tant que responsable administratif.

Il faut également pallier au départ prochain de Monsieur Guillaume NUTI. On a rencontré aussi des personnes de grande valeur et notre choix s'est porté sur Madame Fanny ZOCCARATO. Il faut voir à quel délai elle viendrait. La décision a été prise hier. Un préavis de 3 mois est à respecter également.

Quand ces personnes seront arrivées, on respirera mieux et chacun et chacune pourra prendre un peu d'air.

✓ Les nouveaux locaux :

Nous avons signé le 31 janvier. Nous avons fait une première réunion du Bureau dans le nouveau local, la semaine dernière, jeudi soir et on espère que prochainement on pourra vous accueillir dans ces nouveaux locaux même si ce n'est pas parfait. Il y aura un peu de chauffage. C'est important de vous faire découvrir le site. Il y a quelques travaux, il y a un maître d'œuvre qui nous accompagne, des entreprises ont déjà été sollicitées. On attend les estimatifs et quantitatifs mais déjà les entreprises sont venues sur place. Dans un monde idéal, ce serait bien d'intégrer les lieux vers le mois de juin-juillet. C'est un souhait. Cela paraît très compliqué pour les entreprises. Tout le monde est impliqué pour que cela se déroule au mieux. L'ensemble des techniciens est heureux d'intégrer ce lieu-là. C'est un lieu avec du charme. Il y a de grands arbres. On est à Foix.

✓ Madame Marie BERTHELOT : Une information complémentaire : Par rapport à la pollution des déchets flottants des décharges de Pamiers.

L'état de la pollution se ressent et se voit jusqu'à Saverdun avec une concentration des déchets. Cela fait 18 km de rivière Ariège. L'inventaire de terrain a été réalisé. On a fini par cartographier les zones d'expansion de crue polluées. On en est à 39 ha de zones d'expansion de crues polluées qui seraient à nettoyer. Par rapport à d'autres événements de pollution suite à une crue que l'on a pu connaître depuis une dizaine d'années, c'est la pire situation à laquelle la rivière est confrontée. L'état des lieux a été fait.

Monsieur Michel AUDINOS : J'ai eu par 2 fois Madame le Maire de Pamiers. Elle connaît les désordres des deux décharges sur tout le linéaire. Elle demandait si financièrement le syndicat pouvait accompagner la commune de Pamiers. Je lui ai dit que précédemment le SYMAR Val d'Ariège avait porté le nettoyage mais que cette fois-ci il ne payerait pas. Il faut résoudre la problématique générale de ces deux décharges. On peut apporter un soutien technique dans le choix des entreprises qui pourraient nettoyer le fil de l'eau. Mais on ne peut pas de 6 mois en 6 mois participer. Ce levier financier peut permettre à Madame le maire de voir que cela ne peut être financé que par la collectivité et cela les incitera peut-être à prendre attache auprès des services de l'Etat pour régler la problématique générale et nettoyer le fil de l'eau. Elle veut suivre le dossier personnellement.

Monsieur André PECHIN : Qui doit payer ?

Monsieur Michel AUDINOS : Que ce soit le nettoyage de la rivière Ariège aujourd'hui qui est urgent car la végétation va repousser et que cela va redevenir compliqué dans quelques semaines ou dans quelques mois ou au niveau de la décharge ? Est-ce que c'est la commune ou l'intercommunalité ? Dans tous les cas ce n'est pas le syndicat.

Monsieur André PECHIN : A chaque crue, ça va repartir ?

Monsieur Michel AUDINOS : Absolument.

Madame Marie BERTHELOT : C'est un dossier communal. La réhabilitation des décharges, c'est du ressort de la commune. Sur la commune de Pamiers il y en avait au moins 3 en bord de rivière. 2 ont été réhabilitées selon les prescriptions de l'époque.

- Celle de Bourges est bien stabilisée et ne pose plus de problème.
- Celle du Turell a fortement pollué la rivière cette fois-ci. Suite à des prescriptions, elle a été réhabilitée par la commune mais celle-ci devait y revenir car le terrain est instable et la remise en état devait être revue après une 10^{ne}-15^{ne} d'années ; dossier urgent.
- Concernant celle de Barrès, la plus en amont, la solution proposée à l'époque était tellement onéreuse (la mairie avait fait une étude au début des années 2000) que la municipalité n'a jamais donné suite. Les services de l'Etat ont été plus que compréhensifs et le syndicat avait sonné l'alerte plusieurs fois. Dossier urgent.

La dépollution des berges a été faite maintes fois par le SYMARVA.

Monsieur Yannick JOUSSEAUME : Et aujourd'hui, qu'est-il prévu ?

Madame Marie BERTHELOT : L'année dernière, lors de la concertation à laquelle nous avons assisté, c'était un engagement de dépollution du pied de la décharge de Barrès qui est très vulnérable. C'était la première étape des travaux que la mairie devait engager. Des études complémentaires étaient aussi prévues pour voir ce qu'il fallait faire aussi au moyen terme pour résoudre l'instabilité du versant, due en partie à des écoulements souterrains. Nous n'avons pas eu de retour depuis.

Monsieur Michel AUDINOS : J'ai envoyé un courrier à Madame le Maire pour lui dire qu'il y avait urgence pour régler ces deux problématiques.

Monsieur Henri BENABENT : On a mis la mairie de Pamiers en relation avec une entreprise d'insertion pour le nettoyage des berges. Il faut que ce soit fait avant que la végétation masque tout. Il faut que ce soit fait dans la quinzaine, dans le mois au maximum et quant à la réhabilitation des décharges, en juin-juillet l'année dernière avec les gens de la Préfecture, il y avait eu une réunion, ils étaient une dizaine.

Monsieur Yannick JOUSSEAUME : Il faut que Pamiers fasse quelque chose.

Monsieur André PECHIN : C'est un sujet que l'on pourra aborder au niveau de la ?. Ya t'il eu une analyse des déchets dans l'eau ?

Madame Marie BERTHELOT : Pas récemment.

Monsieur Henri BENABENT : A l'époque, c'était des déchets mélangés d'origines très diverses. A Barrès, c'est un problème de glissement de terrain, les déchets c'était plutôt du solide et la seconde décharge, celle du Turell, la plus récente, là on a vu les « bienfaits » du plastique.

Madame Marie BERTHELOT : pour compléter, il y a eu des déchets de l'ancien hôpital, des déchets d'entreprises de fabrications de produits chimiques. Ce n'est pas à nous de réaliser ce type d'analyses et il n'y a pas eu de demande de la mairie dans ce sens, pas récemment. Pour compléter sur ce volet pollution, le Président a validé l'idée d'une opération de nettoyage citoyen à organiser le long de l'Ariège avant le printemps. On a envoyé une demande en début de mois à MIGADO et à la FDPPMA09 pour voir ce qui serait faisable d'ici mi-mars ou fin mars.

Monsieur Denis MIRAGLIA : pour info, une association nouvellement installée sur la commune qui consiste à nettoyer les berges : « La tribu d'Egée ».

Madame Marie BERTHELOT : Je ne sais pas si ce sera un nettoyage comme il y a 2 ans avec des citoyens qui parcouraient les berges à pied. Si Pamiers nettoie les zones accessibles, peut-être que cela serait bien de remobiliser les associations de canoë-kayak qui l'ont déjà eu fait pour accéder sur des zones difficiles d'accès autrement. On vous tiendra informés.

Monsieur Joël CAZAJUS et Madame Monique DUPRAT : En Haute Garonne, on organisera quelque chose aussi courant mars-avril sur la Communauté de Communes.

Monsieur Le Président remercie l'ensemble des délégués et les salariés présents et clôture la séance.

La séance est levée à 20h00.